



Sommaire :

Plus forts pour être entendus

Edito
« Plus forts pour être entendus » P. 1

Agence Régionale de Santé : le point de vue de la C.G.T..... P. 2

Info sur le coût des prélèvements au C.M.B. P. 2

Filière de déconstruction de navires en fin de vie..... P. 2

Bilan d'activité de L'Institut C.G.T. d'histoire sociale de Bretagne P. 3

Biennale de l'égalité..... P. 3

Stage ISST « Gestion Prévisionnelle des emplois » 11 au 13 juin..... P. 3

Publi information Essentiel Santé/Prévadiès P. 4

Site Internet :
www.cgt-bretagne.fr
mail :
cgt.bretagne@wanadoo.fr
Tél. 02 99 65 45 90
Fax : 02 99 65 24 98
Directeur de la publication :
Christian PELTAIS
I.S.S.N. : 1258-7745
C.P.P.A.P. : 0708 S 07992
Bimensuel - 0,15€

Tout laisse à penser que le Gouvernement va profiter de l'été pour avancer en force.

⇒ **Nous avons eu raison d'appeler à l'action pour la défense de la retraite le 29 avril.**

⇒ **Nous avons raison de travailler à l'ancrage des actions à partir des besoins des salariés.**

⇒ **Nous avons raison de faire de l'unité notre fil conducteur, sans rien lâcher sur nos exigences.**

Notre démarche est la bonne.

Le 1er mai 2008 a été unitaire dans la majorité des localités.

Le 15 mai 27 000 manifestants pour des moyens pour les services publics.

Le cap est mis sur la mobilisation, les appels pour la journée unitaire interprofessionnelle du **22 mai** se généralisent. Ce sont autant de perspectives qui sont

offertes aux salariés pour refuser tout recul social et arracher des améliorations.

Chaque action se nourrit de l'autre. Dans les syndicats, les secteurs professionnels, les territoires, faisons du 22 mai un mouvement de convergence des luttes pour faire exprimer, en lien avec la défense du système de retraite, les revendications des salariés :

- Plus de cotisants,
- Plus d'emplois,
- Plus de salaire,



C'est bon pour le financement des retraites.

Dans cette montée en puissance des actions, allons-nous être en capacité de gagner un rapport de force qui s'inscrive sur la durée ?

Est-ce que le renforcement de la C.G.T. n'est pas la meilleure garantie pour y parvenir ?

Ne faut-il pas s'appuyer sur le nombre d'adhésions réalisées sur un territoire, dans un syndicat et quel qu'en soit le nombre, pour lancer une dynamique dans la préparation de la quin-

zaine de syndicalisation du 2 au 13 juin, pourquoi attendre ? La confiance dans les organisations syndicales et surtout dans la C.G.T., et particulièrement chez les jeunes, n'a jamais été aussi forte.

Ne serait-ce pas la meilleure façon d'être plus forts, de donner plus de voix aux salariés pour être entendus et de s'engager dans la campagne pour les prud'hommes ?

Si l'on veut donner un caractère offensif pour animer un débat public tel que le propose la Confédération sur le besoin d'un syndicalisme fort et donc espérer être entendus, **renforçons notre outil.**

C'est dans cet état d'esprit que le Comité Régional se réunira le 23 mai à St Brieuc, trois jours avant le C.C.N.

Christian PELTAIS
Secrétaire du Comité Régional

Les ARS

(Agence Régionale de Santé) sont issues des réformes que le gouvernement veut conduire. C'est la fin de la solidarité que le monde nous envie.

Les différents rapports et les déclarations de la Ministre de la santé sur la création des A.R.S. confirment que ce projet s'inscrit bien dans le cadre de la R.G.P.P. (Révision Générale des Politiques Publiques). Ce qui laisse à penser que, seule, la logique purement comptable guide cette réforme présentée comme historique. Ce projet est porteur de graves menaces pour notre système de santé.

La structuration et les missions potentiellement confiées aux ARS commencent à se dessiner :

- L'ARS piloterait le champ hospitalier, les soins de ville, le médico-social, le risque, la prévention, la maîtrise médicalisée, l'offre de soins.
- Les services de l'Etat, restructurés et appauvris, seraient regroupés avec ceux de l'assurance maladie au niveau régional et national, accentuant la main mise de l'Etat sur la sécurité sociale et la régionalisation de l'organisation du système de santé.
- Les services de l'assurance maladie et de l'hôpital seraient réduits à n'être que des services de « production d'action de santé et de solidarité ».

La CGT pense que la logique de réforme doit être motivée par :

- le souci d'améliorer la réponse aux besoins de santé des populations et des salariés,

- la réduction des inégalités d'accès aux soins,
- et une place renforcée du service public.

La CGT, attachée à la démocratie sociale et citoyenne, propose la mise en place de chambres territoriales de santé dont les représentants des Caisses seraient élus par les salariés à partir de listes syndicales en fonction des résultats des élections prud'homales.

Elles seraient administrées par des élus, des représentants locaux des organisations syndicales, des professionnels de santé, des associations et les financeurs (Assurance Maladie et Etat).

Les chambres territoriales de santé (dimension régionale ou moindre dans les grandes agglomérations ou départements les plus importants) auraient pour mission d'organiser l'ensemble du dispositif sanitaire au sein des territoires : hôpital, médecine de ville, médico social, santé au travail, prévention.

Une structure nationale aurait un pouvoir de contrôle sur l'activité de ces chambres pour harmoniser l'organisation du système de santé sur l'ensemble du territoire.

L'actuelle répartition des compétences entre les DDASS, DRASS, UR-CAM, CRAM, ARH et leur manque de moyens provoque des cloisonnements préjudiciables à une approche globale des questions de santé.

Ces institutions, tout en restant sur leurs champs de compétence, doivent être repensées pour développer la coordination et la complémentarité de ces services.

C.M.B. : Point sur le coût des prélèvements

Depuis le 1er janvier 2007, le C.M.B. Région Bretagne a pris une décision de tarification particulière en direction des Syndicats et Comités d'entreprise.

Cette information a été transmise aux différentes caisses locales pour la création de fiches de dérogation mais il semblerait qu'il y ait quelques ratés.

Concernant le coût des tarification pour les syndicats :

- Par fichier transmis par DomiWeb, il est de 31 centimes d'euro,

- Pour les impayés, le coût est de 61 centimes d'euro.

Si cette tarification n'est pas appliquée pour votre organisation, il faut rentrer en contact avec votre U.D. ou secteurs professionnel.

Pour une expérimentation de la filière de déconstruction de navires en fin de vie, grandeur nature



Gagnons le démantèlement du Clemenceau à Brest

Le 24 avril, Jean-Louis Naudet, animateur du collectif national de déconstruction de navires en fin de vie, rencontré, à Brest, les représentants de l'UD du Finistère, de l'UL de Brest, de l'UD du Morbihan, des syndicats des arsenaux de Brest et Lorient, de la métallurgie, de la fédération de la métallurgie et du Comité Régional.

Il s'agissait de faire un point :

- sur l'appropriation de notre proposition, de mesurer ce qui bouge nationalement et au niveau européen,
- sur le travail réalisé dans les syndicats, sur les territoires et sur l'activité à développer pour que les syndicats soient acteurs dans la création de cette filière.

Les besoins sont énormes et notre proposition devient de plus en plus crédible. Véolia propose la création d'un centre de démantèlement sur le port de Bordeaux. Près du Havre, une filière va démarrer sur les bateaux de plaisance.

La discussion a amené l'ensemble des organisations présentes à prendre plusieurs initiatives :

- **Communiquer** sur la crédibilité d'une filière multi sites en France et en Europe dont Brest et Lorient seraient partie prenante.
- **Continuer** à interpeller l'Etat afin qu'il prenne ses responsabilités tant dans le domaine militaire que civil.

- **Interpeller** au plan local, les collectivités territoriales au travers d'une lettre ouverte sur la question de l'avenir du Clemenceau.

- **Travailler** une étude avec Sécafi Alpha au plan territorial, en concertation avec les régions des Pays de la Loire, d'Aquitaine, Paca et Normandie afin de faire ressortir les atouts des régions et les besoins.

- **Mener** une campagne sur le thème dans la perspective de Brest 2008 en s'appuyant sur le travail en cours de réalisation pour l'armada 2008 à Rouen.

- **Mettre en place** un collectif de suivi, autour des Camarades présents le 24 avril.

Bilan d'activité de notre Institut C.G.T. d'Histoire Sociale de Bretagne

Notre camarade Claude MICHEL, Secrétaire Général de IHS Bretagne, qui a animé l'activité de l'institut depuis sa création (en 1992), a souhaité passer la main.

Aussi, à l'issue de la dernière Conférence du Comité Régional, sur proposition des Unions Départementales et secteurs professionnels, un collectif actuellement animé par Jacques Colin, s'est mis en place. Ce collectif s'est déjà réuni à plusieurs reprises. Il assure et impulse une activité régionale.

En lien avec les initiatives en cours et en préparation, le collectif prépare l'assemblée générale de l'association qui devrait se tenir en novembre 2008 et au cours de laquelle sera élu un nouveau Conseil d'Administration.

D'ores et déjà, la structuration territoriale de l'institut régional va être mise en débat et, dans les prochaines semaines, s'engagera une campagne d'adhésions individuelles et collectives.

Depuis la création de l'institut CGT d'histoire sociale de Bretagne, de nombreuses publications ont été réalisées sur la CGT et les luttes en Bretagne.

Toute la Région est concernée et ces ouvrages constituent une richesse, un patrimoine qu'il convient de valoriser, ce qui est d'ailleurs fait régulièrement par la participation de l'institut dans les congrès d'UD, d'UL et autres initiatives régionales.

Ces publications régionales sont très appréciées des militants, et devons vraisemblablement être rééditées, pour poursuivre le travail de transmission de la mémoire sociale collective.

Après un premier recensement et des dispositions ont été prises pour une bonne gestion des stocks.

Le dernier collectif a décidé de réaliser une publication régionale sur les années 1967, 1968, 1969.

Archivage et gestion des archives des organisations CGT.

Ce point a été longuement débattu au cours du dernier collectif sur la base d'un document

de réflexion et de propositions, réalisé par une camarade du collectif.

Ce sujet constitue un point de passage déterminant pour la transmission de l'histoire sociale d'une manière générale et de celle de la CGT en Région en particulier.

En faire une priorité pour les mois à venir.

Il est en effet important de prendre des dispositions très vite pour traiter cette question qui nécessite des décisions de la part des organisations CGT qui, au fil des années, ont amassé des documents classés ou non classés et bien souvent très éparpillés.

D'autre part, avec l'émergence de l'informatique et du numérique, s'agissant des photos et films, il convient également de prendre des dispositions pour le stockage des informations.

En lien avec l'activité sur l'histoire sociale et les initiatives à l'occasion d'événements comme 1968, nous avons de plus en plus recours à la recherche de documents d'archives et c'est très souvent "galère" pour y accéder, les retrouver et les consulter.

Une prise de conscience collective s'impose donc pour que notre patrimoine d'archives d'hier, d'aujourd'hui et de demain puisse être préservé.

Stage à l'Institut des Sciences Sociales du Travail à Rennes « Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences » 11, 12 et 13 juin 2008 (9 inscrits pour 18 places...)

Auparavant limitée à quelques accords collectifs de groupe, la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC) est désormais un thème obligatoire de négociation collective d'entreprise qui suscite de nombreuses interrogations :

- Qu'est ce que la GPEC ? A quelles situations renvoie t-elle ? De quels dispositifs s'accompagne t-elle ?

- Qu'est-ce qui différencie la GPEC d'une restructuration classique de l'entreprise ? Est-ce qu'elle peut conduire à des suppressions d'emplois ? Si oui, comment le droit du licenciement pour motif économique s'applique-t-il ?

- Que peut-on dire des premiers accords de GPEC ? Y a-t-il des « bons » et des « mauvais » accords ? Quels risques certains accords font-ils courir aux salariés ? Quelle responsabilité nouvelle donnent-ils aux organisations syndicales ?

Ce stage tentera de répondre à ces questions en croisant les connaissances et les expériences d'universitaires et de praticiens.

**Si vous êtes intéressés, n'hésitez pas à contacter
le Comité Régional au 02 99 65 45 90**



Égalité femmes-hommes
2^e Biennale les 23 et 24 mai Parc Expo de St Briec

La Biennale de l'Égalité, organisée par le Conseil Régional, se déroulera les 23 et 24 mai au Parc des Expositions Equinoxe de SAINT BRIEUC.

Le programme est disponible sur www.bretagne-egalite.fr : débats, expos, stands, films, documentaires un programme très riche qui mérite le détour.

L'entrée est libre et gratuite.

La CGT Bretagne y tiendra un stand et sera présente dans le débat sur l'égalité au travail avec Michel MINE (juriste) et Rachel SILVERA (économiste) le vendredi de 17H à 18H30.

Il est préférable de s'inscrire en ligne sur le site indiqué plus haut.

Invitez largement les syndiqué-es CGT parce que l'égalité entre les femmes et les hommes est une valeur forte que la CGT contribue à faire vivre notamment à l'entreprise.

Hypertension : que risque-t-on ?

PUBLI INFORMATION

L'hypertension se traduit par une pression du sang en permanence trop élevée dans les artères. Non soignée, elle favorise la survenue de complications graves comme les maladies cardiovasculaires. Nous serions 10 % à être hypertendus mais beaucoup l'ignorent ou ne se soignent pas correctement.

Les chiffres de la tension subissent des variations normales tout au long de la journée et même de la vie. Une hypertension artérielle, ou HTA, se caractérise par une élévation permanente des chiffres de pression artérielle, supérieure à 14/9. Le premier chiffre correspond à la pression artérielle maximale, ou systolique, quand le cœur se contracte pour éjecter le sang vers les artères, et le second à la pression minimale, ou diastolique, quand il se relâche. Trop de pression résulte parfois d'un dysfonctionnement des artères mais la cause reste inconnue dans la plupart des cas.



30 % d'hypertensions non dépistées

Les artères se rigidifient avec les années, la pression artérielle s'élève naturellement, raison pour laquelle il est recommandé de mesurer sa tension une fois par an passé 40 ans. Près de 80 % des plus de 65 ans ont une HTA. Dans la majorité des cas, elle survient sans raison apparente et évolue sans symptômes. L'hypertendu ressent tout au plus une sensation de fatigue, d'essoufflement, des troubles visuels (scintillement ou brouillard devant les yeux) ou des maux de tête. L'hypertension se découvre souvent lors d'une visite médicale de routine ou avec l'apparition des premières complications. L'augmentation de la pression dans les artères altère les vaisseaux et l'hypertension est une des principales causes d'attaque cérébrale, d'infarctus, d'insuffisance cardiaque ou rénale. En dehors des facteurs non modifiables favorisant son apparition, comme l'âge ou les antécédents familiaux, adapter son mode de vie contribue à éviter ces complications.

Quelle prise en charge ?

« Avant de traiter l'hypertension, il faut effectuer un diagnostic avec une mesure de pression artérielle parfaitement adaptée au patient, ce qui nécessite parfois entre trois et six mois. En fonction de l'âge, du poids, de l'exis-

tence ou non d'autres facteurs de risques cardiovasculaires comme le diabète ou le cholestérol, on traite ou pas par des médicaments. Quand la pression n'est pas trop élevée, on commence par des règles d'hygiène et de diététique qui permettent de la faire baisser », explique le Dr Pierre Laurent, cardiologue. Le Comité français de lutte contre l'HTA résume ainsi ces bonnes habitudes : éviter le tabac, la sédentarité, le surpoids et le stress qui l'entretient, réduire la consommation de sel (moins de 5 g par jour) et d'alcool (moins de trois verres de vin par jour), privilégier les fruits, les légumes et les produits laitiers allégés (pour leur apport en potassium, magnésium et calcium) ainsi que l'activité physique. L'idéal serait une marche d'une demi-heure chaque jour. Autant de réflexes à adopter pour retarder la prise de médicaments. Les anti-hypertenseurs permettent de réguler l'excès de tension. Mais d'une durée maximale d'action de 24 heures, ils doivent être pris tous les jours sans oublier. « Sinon, il y a deux risques à ne pas prendre son traitement : un risque que la pression remonte brutalement et provoque des dégâts artériels à court terme et un risque cardio-vasculaire à moyen ou long terme. Seulement la moitié des patients le suivent correctement. La grande difficulté est de les motiver car l'HTA n'est pas une maladie mais bien un facteur de risques cardiovasculaires », conclut le Dr Laurent.

Anne-Sophie Prévost - En collaboration avec Essentiel Santé / Prévadiès
Retrouvez toute la santé en ligne sur le site www.essentielsante.net